



NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021

BUDGET PRINCIPAL VILLE DE COUZEIX

PREAMBULE

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du budget principal primitif 2021, elle sera publiée sur le site internet de la Commune.

Le budget primitif principal retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Le projet de budget 2021 a été bâti sur les bases du rapport d'orientation budgétaire présenté le 9 mars 2021.

Le Budget primitif principal 2021 de la commune est présenté avec reprise des résultats de l'exercice précédent.

Le Budget primitif principal 2021 de la commune a été adopté en séance du Conseil municipal le 6 avril 2021, avec 28 voix « Pour ».

I. BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

1. Grands équilibres

EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2021

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	8 919 000,00 €	8 919 000,00 €
INVESTISSEMENT	6 434 494,00 €	6 434 494,00 €
TOTAL	15 353 494,00 €	15 353 494,00 €

EVOLUTION BUDGET PRIMITIF 2021 / BUDGET PRIMITIF 2020

Compte	BP 2020	REALISE 2020			BP 2021	Evolution BP 2021/BP 2020
FONCTIONNEMENT						
DEPENSES	8 718 000,00 €	7 303 200,96 €			8 919 000,00 €	2,31%
RECETTES	8 718 000,00 €	8 967 071,57 €			8 919 000,00 €	2,31%
Compte	RAR 2019 + BP 2020	REALISE 2020	RAR 2020	BP 2021	RAR 2020 + BP 2021	Evolution RAR 2020 + BP 2021/RAR 2019 + BP 2020
INVESTISSEMENT						
DEPENSES	8 258 158,00 €	6 017 243,13 €	1 149 872,99 €	5 284 621,01 €	6 434 494,00 €	-22,08%
RECETTES	8 258 158,00 €	4 435 995,61 €	1 818 734,57 €	4 615 759,43 €	6 434 494,00 €	-22,08%

Par rapport au Budget de l'exercice précédent, la section de fonctionnement augmente de 2.31%, tandis que la section d'investissement diminue de 22.08%.

La section de fonctionnement du Budget principal 2021

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2021						
DEPENSES	BP 2020	BP 2020 + DM	Réalisations 2020	BP 2021	Ecart en % par rapport au BP 2020	Ecart en % par rapport aux Réalisations 2020
011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 853 674,00 €	1 847 444,00 €	1 802 510,52 €	1 862 640,00 €	0,48%	3,34%
012-CHARGES DU PERSONNEL	4 122 250,00 €	4 086 250,00 €	4 052 267,31 €	4 159 800,00 €	0,91%	2,65%
014-ATTENUATION DE PRODUITS	138 516,00 €	184 816,00 €	183 808,81 €	192 620,00 €	39,06%	4,79%
65-AUTRES CHARGES DE GESTION	541 290,00 €	599 020,00 €	585 160,87 €	564 920,00 €	4,37%	-3,46%
66-CHARGES FINANCIERES	306 270,00 €	282 870,00 €	272 661,03 €	260 800,00 €	-14,85%	-4,35%
67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 000,00 €	8 200,00 €	4 397,43 €	60 000,00 €	NS	NS
TOTAL DEPENSES REELLES	6 968 000,00 €	7 008 600,00 €	6 900 805,97 €	7 300 780,00 €	1,91%	2,90%
(042) 67-CHARGES EXCEPTIONNELLES (VALEUR COMPTABLE IMMOBILISATIONS CEDEES ET PLUS VALUE)	0,00 €	141 834,29 €	141 834,29 €	0,00 €		
(042) 68-DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	230 000,00 €	263 400,00 €	260 360,70 €	298 220,00 €	19,29%	14,45%
(023)-VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	0,00 €	1 529 000,00 €	1,33%	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 750 000,00 €	1 905 234,29 €	402 394,99 €	1 818 220,00 €	3,90%	
DEPENSES TOTALES	8 718 000,00 €	8 913 834,29 €	7 303 200,96 €	8 919 000,00 €	2,31%	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2021						
RECETTES	BP 2020	BP 2020 + DM	Réalisations 2020	BP 2021	Ecart en % par rapport au BP 2020	Ecart en % par rapport aux Réalisations 2020
70-PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	1 256 630,00 €	1 022 900,00 €	1 017 092,10 €	1 136 260,00 €	-9,58%	11,72%
73-IMPOTS ET TAXES - Autres que produits des 3 taxes	479 870,00 €	583 940,00 €	613 881,27 €	529 520,00 €	10,35%	-13,74%
73-IMPOTS ET TAXES -Produits des 3 taxes	5 176 000,00 €	5 180 780,00 €	5 224 977,00 €	5 323 630,00 €	2,85%	1,89%
74-DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 304 480,00 €	1 342 270,00 €	1 337 081,49 €	1 213 000,00 €	-7,01%	-9,28%
75-AUTRES PRODUITS DE GESTION	82 150,00 €	79 090,00 €	76 925,96 €	78 760,00 €	-4,13%	2,38%
013-ATTENUATION DE CHARGES	37 400,00 €	109 470,00 €	107 669,92 €	87 180,00 €	133,10%	-19,63%
76-PRODUITS FINANCIERS	110,00 €	110,00 €	56,31 €	60,00 €	-45,45%	6,55%
77-PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00 €	23 903,96 €	23 903,96 €	0,00 €		
77-PRODUITS EXCEPTIONNELS	12 160,00 €	17 210,00 €	19 131,15 €	11 360,00 €	-6,58%	-40,62%
TOTAL RECETTES REELLES	8 348 770,00 €	8 359 673,96 €	8 420 719,16 €	8 379 770,00 €	0,37%	
(042) 72-TRAVAUX EN REGIE	180 000,00 €	180 000,00 €	173 158,16 €	209 000,00 €	11,11%	15,50%
(042) 77 MOINS VALUE	0,00 €	117 930,33 €	117 930,33 €	0,00 €		
(042) 77 QUOTE PART DES SUBVENTIONS TRANSFEREE AU COMPTE DE RESULTAT	9 230,00 €	9 230,00 €	9 213,02 €	9 230,00 €	0,00%	6,18%
(042) 791 TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION	0,00 €	67 000,00 €	66 050,90 €	0,00 €		-100,00%
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	189 230,00 €	374 160,33 €	366 352,41 €	209 230,00 €	10,57%	
RECETTES TOTALES DE L'EXERCICE	8 538 000,00 €	8 733 834,29 €	8 787 071,57 €	8 589 000,00 €	0,60%	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE N - 1	180 000,00 €	180 000,00 €	180 000,00 €	330 000,00 €	83,33%	83,33%
RECETTES TOTALES CUMULEES	8 718 000,00 €	8 913 834,29 €	8 967 071,57 €	8 919 000,00 €	2,31%	

LES DEPENSES REELLES :

Les dépenses réelles de fonctionnement 2021 augmentent de 1.91% par rapport à celles prévues au Budget primitif 2020, et augmentent de 2.9% par rapport à leur réalisation 2020.

➤ Les Charges à caractère général :

Elles sont composées principalement des charges permettant le fonctionnement de la collectivité, leur montant s'élève à 1 862 640€ et représentent 26.24% des dépenses réelles de fonctionnement.

Elles progressent de 0.48% par rapport au BP 2020, et de 3.34% par rapport à leur réalisation 2020.

Depenses	BP 2020	BP 2020 + DM	Réalisations 2020	BP 2021	Evolution en % par rapport au BP 2020	Evolution en % par rapport au Réalizations 2020
6062 ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICE	157 554,00 €	150 554,00 €	147 676,74 €	79 600,00 €	-49,48%	-46,10%
60611 EAU ET ASSAINISSEMENT	28 000,00 €	28 000,00 €	23 871,67 €	25 000,00 €	-10,71%	4,73%
60612 ENERGIE, ELECTRICITE	247 000,00 €	224 040,00 €	221 803,80 €	236 000,00 €	-4,45%	6,40%
60621 COMBUSTIBLES	122 000,00 €	125 000,00 €	126 717,53 €	132 000,00 €	8,20%	4,17%
60622 CARBURANTS	64 000,00 €	51 000,00 €	50 774,43 €	64 000,00 €	0,00%	26,05%
60623 ALIMENTATION	357 000,00 €	277 000,00 €	283 574,96 €	343 000,00 €	1,78%	20,96%
60624 PRODUITS DE TRAITEMENT	9 600,00 €	9 600,00 €	7 791,26 €	9 000,00 €	-6,25%	15,51%
60628 AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	3 000,00 €	5 900,00 €	5 544,36 €	6 000,00 €	100,00%	8,22%
60631 FOURNITURES D'ENTRETIEN	32 700,00 €	38 800,00 €	41 873,44 €	43 000,00 €	31,50%	2,69%
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	229 000,00 €	240 000,00 €	235 847,06 €	252 600,00 €	10,31%	7,10%
60633 FOURNITURES DE VOIRIE	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	-100,00%	
60636 FOURNITURES DE VÊTEMENTS	8 600,00 €	15 000,00 €	14 667,60 €	14 300,00 €	65,12%	-3,19%
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	10 000,00 €	10 000,00 €	8 781,61 €	9 000,00 €	-10,00%	2,49%
6067 FOURNITURES SCOLAIRES	38 000,00 €	38 000,00 €	39 642,21 €	41 000,00 €	7,89%	3,43%
6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	0,00 €	49 000,00 €	47 956,69 €	30 000,00 €		-37,44%
611 CONTRATS DE PRESTATION DE SERVICE	6 200,00 €	7 200,00 €	7 185,60 €	28 420,00 €	358,39%	295,51%
6135 LOCATIONS MOBILIERES	18 500,00 €	18 500,00 €	14 728,03 €	9 500,00 €	-48,65%	-35,50%
61521 ENTRETIEN DE TERRAINS	44 000,00 €	31 650,00 €	24 025,00 €	26 000,00 €	-40,91%	8,22%
615221 ENTRETIEN DE BÂTIMENTS	32 300,00 €	56 300,00 €	53 907,21 €	49 400,00 €	52,94%	-8,36%
615231 ENTRETIEN DE VOIRIES	3 400,00 €	3 400,00 €	0,00 €	5 000,00 €	47,06%	
615232 ENTRETIEN DE RESEAUX	1 000,00 €	2 300,00 €	1 123,56 €	1 000,00 €	0,00%	-11,00%
61551 ENTRETIEN DE MATERIEL ROULANT	32 000,00 €	34 800,00 €	32 838,52 €	32 000,00 €	0,00%	-2,55%
61558 ENTRETIEN D'AUTRE MATERIEL	12 500,00 €	16 500,00 €	14 539,61 €	13 000,00 €	4,00%	-10,59%
6156 MAINTENANCE	141 320,00 €	146 320,00 €	144 864,55 €	140 500,00 €	3,67%	1,13%
6161 PRIMES D'ASSURANCE MULTIRISQUES	41 000,00 €	41 000,00 €	39 471,47 €	41 000,00 €	0,00%	-3,87%
6182 DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	3 870,00 €	3 870,00 €	3 697,25 €	3 870,00 €	0,00%	4,67%
6188 AUTRES FRAIS DIVERS	20,00 €	720,00 €	700,86 €	60,00 €	200,00%	-91,44%
6226 HONORAIRES	2 000,00 €	2 000,00 €	1 639,20 €	2 000,00 €	0,00%	22,01%
6227 FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	9 200,00 €	11 400,00 €	13 168,65 €	15 000,00 €	63,04%	13,91%
6228 REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET D'HONORAIRES DIVERS	200,00 €	200,00 €	0,00 €	300,00 €	0,00%	
6231 ANNONCES ET INSERTIONS	3 500,00 €	1 800,00 €	1 752,98 €	4 000,00 €	14,29%	128,18%
6232 FETES ET CEREMONIES	45 600,00 €	34 100,00 €	32 831,72 €	37 520,00 €	-17,72%	14,28%
6236 CATALOGUES ET IMPRIMES	3 200,00 €	3 200,00 €	1 154,40 €	1 200,00 €	-62,50%	3,95%
6237 PUBLICATIONS	16 000,00 €	7 700,00 €	7 665,86 €	10 000,00 €	-37,50%	30,45%
6238 DIVERS (Publicité, publication, relations publiques)	19 750,00 €	25 050,00 €	21 683,21 €	24 320,00 €	23,14%	12,28%
6247 TRANSPORTS COLLECTIFS	18 500,00 €	13 750,00 €	13 652,85 €	6 750,00 €	-63,51%	-50,56%
6251 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	2 300,00 €	2 300,00 €	831,83 €	1 000,00 €	-56,52%	20,22%
6261 FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	12 500,00 €	15 000,00 €	14 213,45 €	15 000,00 €	20,00%	5,33%
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATION	40 800,00 €	46 200,00 €	46 680,18 €	46 000,00 €	12,75%	-1,46%
627 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	3 500,00 €	3 500,00 €	2 533,49 €	3 000,00 €	-14,29%	16,41%
6288 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	21 000,00 €	21 000,00 €	17 907,92 €	20 000,00 €	-4,76%	11,68%
63512 TAXES FONCIERES	30 160,00 €	32 870,00 €	32 865,00 €	36 000,00 €	19,36%	9,54%
6355 IMPÔTS ET TAXES SUR LES VEHICULES	900,00 €	900,00 €	344,76 €	300,00 €	-44,44%	45,03%
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 853 674,00 €	1 847 444,00 €	1 802 510,52 €	1 862 640,00 €	0,48%	3,34%

Il est à noter qu'en 2020, les charges à caractère général ont été réalisées à hauteur de 97% de leur prévision au BP 2020, et cela malgré une baisse significative sur la consommation de leur crédit prévisionnel due en partie à la crise sanitaire. (« Prestations de services » - 9 878€, « Energie électricité » - 25 197€, « carburant » - 13 266€, « Alimentation » -53 425€, « Contrats de location » - 3 772€, « Catalogues et imprimés » - 2 046€, « Fêtes et cérémonies » - 12 769€, « Publications » - 8 335€, et « Transports collectifs » - 4 847€).

La quasi stabilité de ce poste entre le BP 2020 et le BP 2021, malgré la prise en compte en 2021 de nouvelles dépenses liées à la covid-19 (82 991€ en 2020) est essentiellement due à la non réalisation en 2021 du séjour ski, qui aurait pesé pour 98 500€ sur le Budget 2021, ainsi certains comptes de dépenses se voient nettement diminués : (Compte 6042 : -76 500€, Compte 60632 : -2 000€, Compte 6135 : - 9 000€ et Compte 6247 : - 11 000€)

Les principales charges à caractère général comparées à leur réalisation 2020 sont :

- Les denrées alimentaires pour 18.42% au lieu de 15.74% en 2020.
- les fournitures de petit équipement pour..... 13.57% au lieu de 13 % en 2020.
- les dépenses d'électricité pour..... 12.67% au lieu de 12.31% en 2020.
- les frais de maintenance pour 7.8%, au lieu de 8% en 2020.
- les combustibles pour..... 7% identiques à 2020
- les achats de prestations de service pour 4.3% au lieu de 8.2% en 2020.

➤ **Les Charges de personnel :**

Leur montant s'élève à 4 159 800€.

Dépenses	BP 2020	BP 2020 + DM	Réalisations 2020	BP 2021	Evolution en % par rapport au BP 2020	Evolution en % par rapport au Réalisations 2020
6218 AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE	17 000,00 €	19 400,00 €	19 354,49 €	25 100,00 €	47,65%	29,69%
64111 REMUNERATION PRINCIPALE TITULAIRE	1 946 050,00 €	1 946 050,00 €	1 941 634,31 €	1 993 120,00 €	2,42%	2,65%
64112 NBI, SFT, INDEMN DE RESIDENCE	35 230,00 €	29 530,00 €	31 832,91 €	38 060,00 €	8,03%	19,56%
64118 AUTRES INDEMNITES	302 300,00 €	228 700,00 €	219 016,49 €	230 000,00 €	-23,92%	5,01%
64131 REMUNERATION NON TITULAIRES	485 900,00 €	532 900,00 €	525 455,64 €	542 260,00 €	11,60%	3,20%
64138 AUTRES INDEMNITES	7 100,00 €	7 100,00 €	6 869,26 €	7 380,00 €	3,94%	7,44%
64166 EMPLOIS D'INSERTION CAE	20 020,00 €	20 020,00 €	19 835,83 €	1 560,00 €	-92,21%	-92,14%
6417 REMUNERATION APPRENTIS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	670,00 €		
6451 COTISATIONS A L'URSSAF	458 100,00 €	469 100,00 €	467 382,00 €	475 080,00 €	3,71%	1,65%
6453 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	635 400,00 €	616 000,00 €	613 071,08 €	623 750,00 €	-1,83%	1,74%
6454 COTISATIONS AUX ASSEDIR	20 140,00 €	22 440,00 €	22 061,00 €	21 060,00 €	4,57%	-4,54%
6455 COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	94 680,00 €	94 680,00 €	94 458,37 €	102 900,00 €	6,68%	6,94%
6456 VERSEMENT AU F.N.C DU SUPPLT FAMILIAL	6 000,00 €	6 000,00 €	5 389,00 €	6 000,00 €	0,00%	11,34%
6458 COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	8 030,00 €	8 030,00 €	8 024,00 €	4 060,00 €	-49,44%	-49,40%
6474 VERST AUTRES OEUVRES SOCIALES COS	14 000,00 €	14 000,00 €	13 545,25 €	18 240,00 €	30,29%	34,66%
6475 MEDICINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	2 000,00 €	2 000,00 €	1 642,68 €	2 000,00 €	0,00%	21,75%
6333 PARTICIPATION DES EMPLOYEURS A LA FORMATION PROFESSIONNELLE	6 500,00 €	6 500,00 €	2 590,00 €	3 000,00 €	-53,85%	15,83%
6336 COTISATIONS C.D.G ET C.N.F.P.T	63 800,00 €	63 800,00 €	60 105,00 €	65 560,00 €	2,76%	9,08%
012 CHARGES DE PERSONNEL	4 122 250,00 €	4 086 250,00 €	4 052 267,31 €	4 159 800,00 €	0,91%	2,65%

Elles représentent 58.6% des dépenses réelles de fonctionnement.

Elles augmentent de 0.91% par rapport au BP 2020 et de 2.65% par rapport à leur réalisation 2020.

L'effectif des agents communaux 2021 (Titulaires et non Titulaires permanents) est de 93.33 ETP au 1^{er} janvier 2021.

Un agent du CCAS est mis à disposition à 65% pour un montant de 20 000€ enregistré au compte 6218 (personnel extérieur au service).

Les principales charges de personnel sont :

- Les rémunérations (charges ouvrières comprises) du personnel titulaire pour 48%.
- les rémunérations du personnel non titulaire (charges ouvrières comprises) pour 13%.
- les cotisations aux caisses de retraite (CNRACL et IRCANTEC) pour 15%.
- les cotisations à l'URSSAF pour 11.4%.

➤ **Les atténuations de produits :**

Comme leur nom l'indique, ce sont des charges qui viennent en diminution de recettes, pour 2021, elles augmentent de 4.79% par rapport à leur réalisation 2020.

Elles sont décrites dans le tableau ci-dessous :

Dépenses	BP 2020	BP 2020 + DM	Réalisations 2020	BP 2021	Evolution en % par rapport au BP 2020	Evolution en % par rapport au Réalisations 2020
701249 REVERSEMENT DE LA REDEVANCE POUR POLLUTION D'ORIGINE DOMESTIQUE	50 000,00 €	45 130,00 €	45 128,00 €	1 000,00 €	-98,00%	-97,78%
739115 PRELEVEMENT AU TITRE DE L'ARTICLE 55 DE LA LOI SRU	0,00 €	51 170,00 €	51 164,61 €	68 880,00 €		34,62%
7068129 REVERSEMENT DE LA REDEVANCE POUR MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	500,00 €	-50,00%	
739211 PRELEVEMENT POUR REVERSEMENTS DE FISCALITE ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	87 516,00 €	87 516,00 €	87 516,20 €	122 240,00 €	39,68%	39,68%
014 ATTENUATION DE PRODUITS	138 516,00 €	184 816,00 €	183 808,81 €	192 620,00 €	39,06%	4,79%

Nous y retrouvons des crédits ouverts concernant :

Le reversement à l'Agence de l'eau de la Redevance pour pollution d'origine domestique afin d'y inscrire d'éventuelles régularisations concernant le Budget Eau.

Le reversement à l'Agence de l'eau de la Redevance pour modernisation des réseaux de collecte afin d'y inscrire d'éventuelles régularisations concernant le Budget Assainissement.

Le reversement à la Communauté urbaine de l'attribution de compensation 2021 pour un montant de 122 240€ en augmentation de 39.68% par rapport à sa réalisation 2020.

Le prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU pour 68 880€ qui augmente de 34.62% par rapport à sa réalisation 2020.

Les autres charges de gestion :

Elles sont constituées principalement des indemnités versées aux élus de la collectivité, des subventions versées au CCAS, au Budget Logements, aux organismes de regroupement et aux associations de droit privé,....

Dépenses	BP 2020	BP 2020 + DM	Réalisations 2020	BP 2021	Evolution en % par rapport au BP 2020	Evolution en % par rapport au Réalizations 2020
6531 INDEMNITES DES ELUS	107 820,00 €	101 420,00 €	102 387,43 €	100 360,00 €	-6,92%	-1,98%
6532 FRAIS DE MISSION DES ELUS	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	0,00%	
6533 COTISATIONS DE RETRAITE DES ELUS	19 400,00 €	18 400,00 €	18 344,29 €	22 000,00 €	13,40%	19,93%
6535 FORMATION DES ELUS	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €	2 010,00 €	0,50%	
6541 CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	8 000,00 €	19 000,00 €	18 966,51 €	8 000,00 €	0,00%	-57,82%
6542 CREANCES ETEINTES	1 000,00 €	1 000,00 €	396,80 €	1 000,00 €	0,00%	152,02%
657358 SUBVENTIONS DE FONCT° AUX GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	3 970,00 €	3 970,00 €	3 967,21 €	4 060,00 €	2,27%	2,34%
657362 SUBVENTION AU CCAS	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	0,00%	0,00%
657364 SUBVENTION AU BUDGET LOGEMENTS	76 000,00 €	76 000,00 €	76 000,00 €	79 000,00 €	3,95%	3,95%
65738 SUBVENTIONS DE FONCT° AUX AUTRES ORGANISMES PUBLICS	11 400,00 €	11 580,00 €	10 619,38 €	11 690,00 €	2,54%	10,08%
6574 SUBVENTIONS DE FONCT° AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	154 000,00 €	151 000,00 €	145 982,00 €	154 000,00 €	0,00%	5,49%
65888 AUTRES CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	5 700,00 €	62 650,00 €	58 497,25 €	30 800,00 €	440,35%	-47,35%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	541 290,00 €	599 020,00 €	585 160,87 €	564 920,00 €	4,37%	-3,46%

Leur montant est de 564 920€, elles constituent une catégorie de dépenses importantes, elles représentent 8% des dépenses réelles totales que supportera la commune en 2021. Elles diminuent de 3.46 % par rapport à leur réalisation 2020.

Cette variation, est essentiellement due à :

Une diminution de 10 966€ sur les Admissions en non valeurs.

Une diminution de 27 697€ sur les autres charges diverses de gestion courante, avec notamment la baisse de 31 947€ sur le remboursement au Conseil départemental de la taxe foncière de l'hippodrome (3 taxes foncières 2018, 2019, 2020 remboursées en 2020 pour un montant de 56 950€ alors qu'en 2021 seule la taxe foncière de l'année sera réglée pour un montant prévisionnel de 25 000€).

Une augmentation de 8 018€ sur les subventions aux associations (en 2020 plusieurs manifestations ayant été annulées à cause de la crise sanitaire).

Une augmentation de 3 000€ sur la subvention au Budget Logement qui passe de 76 000€ à 79 000€.

Les principales autres charges de gestion sont :

- les subventions aux associations de la Commune pour 27.3% au lieu de 25% en 2020.
- la subvention au CCAS pour..... 26.6% au lieu de 25.7% en 2020.
- la rémunération des élus (charges comprises) pour 17.8% au lieu de 17.7% en 2020.
- la subvention au Budget Logements pour..... 14% au lieu de 13% en 2020.

➤ **Les charges financières :**

Elles sont constituées des intérêts des emprunts à régler en 2021, des intérêts courus non échus en 2021 et cependant rattachés à l'exercice, des intérêts de ligne de trésorerie et de la perte de change de notre emprunt en Francs Suisses.

Dépenses	BP 2020	BP 2020 + DM	Réalisations 2020	BP 2021	Evolution en % par rapport au BP 2020	Evolution en % par rapport au Réalisations 2020
66111 INTERÊTS DES EMPRUNTS	220 000,00 €	192 560,00 €	190 182,68 €	169 000,00 €	-23,18%	-11,14%
66112 LC.N.E RATTACHES	3 270,00 €	-1 730,00 €	-8 020,89 €	-3 200,00 €	-197,86%	-60,10%
6615 INTERETS DES COMPTES COURANTS ET DE DEPÔTS CREDITEURS	7 000,00 €	7 000,00 €	5 455,64 €	7 000,00 €	0,00%	28,31%
666 PERTES DE CHANGE	76 000,00 €	85 040,00 €	85 043,60 €	88 000,00 €	15,79%	3,48%
66 CHARGES FINANCIERES	306 270,00 €	282 870,00 €	272 661,03 €	260 800,00 €	-14,85%	-4,35%

Elles diminuent de 4.35% par rapport à leur réalisation 2020, cette variation est essentiellement due : aux intérêts des emprunts qui diminuent de 16 362€ (ICNE Compris), à la provision sur intérêts de ligne de trésorerie de 1 545€ supérieure à sa réalisation 2020 (la ligne étant passée de 1 500 000€ à 2 000 000€ le 21 mai 2020), et à la perte de change de notre emprunt en Francs Suisses pour un montant supplémentaire de 2 957€, (l'amortissement de ce prêt étant progressif).

En 2021, les charges financières représentent 2.93% des dépenses totales de fonctionnement et 3.68% des dépenses réelles de fonctionnement.

➤ **Les charges exceptionnelles :**

Dépenses	BP 2020	BP 2020 + DM	Réalisations 2020	BP 2021	Evolution en % par rapport au BP 2020	Evolution en % par rapport au Réalisations 2020
6718 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATION DE GESTION	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	0,00%	
673 TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	2 000,00 €	4 200,00 €	4 397,43 €	2 000,00 €	0,00%	-54,52%
678 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €	57 000,00 €	2750,00%	
678 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES (Transfert du Résultat positif de fonctionnement du Budget Eau à la Communauté urbaine en 2019)	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	-100,00%	
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 000,00 €	8 200,00 €	4 397,43 €	60 000,00 €	900,00%	1264,43%

En 2021, elles connaissent une très forte augmentation par rapport à leur réalisation 2020, la principale cause de cette variation est l'inscription au compte 678 de la pénalité prévisionnelle de 55 000€ à reverser à l'ODHAC pour l'annulation de son projet de construction rue Jean Moulin, les raisons de cette décision étant d'ordre d'esthétique architecturale et d'intégration dans l'environnement.

LES DEPENSES D'ORDRE :

➤ **Les amortissements :**

Ils s'élèvent à 298 220€ et augmentent de 14.46% par rapport à leur réalisation 2020.

Ils sont constitués :

Des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles pour 285 000€.

De l'amortissement pour un montant de 13 200€, des charges à caractère général 2020 liées à la covid-19 (82 991€) diminuées de la subvention de l'Etat perçue en 2020 pour l'achat des masques (16 940€) pour une durée de 5 ans.

Le virement à la section d'investissement :

Il représente le solde entre les recettes et les dépenses totales de fonctionnement 2021, c'est le futur résultat de l'exercice 2021 au stade du Budget primitif, il servira à autofinancer la section d'investissement, son montant s'élève à 1 520 000 €, alors que celui inscrit au BP 2020 était de 1 500 000€.

Ces dépenses d'ordre se retrouvent pour la même valeur en recettes d'ordre à la section d'investissement.

LES RECETTES REELLES :

Les recettes réelles de fonctionnement 2021 n'augmentent quasiment pas (0.37% par rapport à celles prévues au Budget primitif 2020, et si l'on exclut les cessions d'immobilisations des réalisations 2020 enregistrées au compte 775, celles-ci ne s'inscrivant pas au stade du BP en section de fonctionnement mais au chapitre 024 en investissement, les recettes réelles varient entre 2021 et 2020 de -0.21%.

➤ Les produits de service, du domaine et ventes diverses :

Ils regroupent l'ensemble des recettes découlant des services à la population telles que :

- La restauration scolaire et non scolaire, l'école de musique, les ALSH, la location du centre culturel, les redevances d'occupation du domaine public, les redevances pour publicité dans le journal municipal, les concessions cimetières et tous les remboursements relatifs aux personnels mis à disposition à la Communauté urbaine, ainsi que toutes les charges de fonctionnement supportées par le Budget principal pour son compte.

Les tarifs de ces recettes sont institués par délibération du Conseil municipal ou par arrêté, ils connaîtront une augmentation moyenne de 2% en 2021.

Recettes	BP 2020	BP 2020 + DM	Réalisations 2020	Propositions BP 2021	Evolution en % par rapport au BP 2020	Evolution en % par rapport au Réalisations 2020
7011 VENTES D'EAU	0,00 €	10,00 €	2,38 €	10,00 €		320,17%
701241 REDEVANCE POLLUTION D'ORIGINE DOMESTIQUE	0,00 €	10,00 €	0,46 €	10,00 €		NS
70311 CONCESSIONS CIMETIERES	7 800,00 €	15 630,00 €	17 507,80 €	12 000,00 €	53,85%	-31,46%
70312 REDEVANCES FUNERAIRES	2 500,00 €	2 500,00 €	2 187,00 €	2 200,00 €	-12,00%	0,59%
70388 AUTRES REDEVANCES ET RECETTES DIVERSES (REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIQUE)	3 550,00 €	3 550,00 €	3 551,96 €	28 570,00 €	704,79%	704,34%
7062 REDEVANCES A L'ECOLE DE MUSIQUE	71 400,00 €	52 700,00 €	51 385,16 €	69 000,00 €	-3,36%	34,28%
7066 REDEVANCES AUX CENTRES DE LOISIRS ET DIVERS SEJOURS	285 300,00 €	217 900,00 €	214 420,90 €	219 800,00 €	-22,96%	2,51%
7067 REDEVANCES AU RESTAURANT SCOLAIRE	316 000,00 €	237 800,00 €	235 661,50 €	336 700,00 €	6,55%	42,87%
70688 AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE (ENCARTS PUBLICITAIRES DANS LA REVUE ET PRESTATION DE SERVICE REPAS PERSONNES AGEES)	66 600,00 €	72 000,00 €	71 601,60 €	76 070,00 €	14,22%	6,24%
7083 LOCATIONS DIVERSES AUTRES QU'IMMEUBLES LOCATION DU CENTRE CULTUREL	19 280,00 €	1 920,00 €	1 910,80 €	680,00 €	-96,68%	-66,51%
70846 MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL FACTUREE A LA CULM	431 840,00 €	364 840,00 €	364 831,13 €	336 300,00 €	-22,12%	-7,82%
70876 REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR LA CULM	52 360,00 €	54 040,00 €	54 031,41 €	54 960,00 €	4,97%	1,72%
70 PRODUITS DE SERVICE, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 256 630,00 €	1 022 900,00 €	1 017 092,10 €	1 136 260,00 €	-9,58%	11,72%

Ce chapitre connaît une diminution de 9.58% par rapport au Budget primitif 2020, et une augmentation de 11.72% par rapport à sa réalisation 2020.

Il est à noter qu'en 2020, les réalisations sur ce chapitre ont été amputées de 239 538€ par rapport à ses prévisions inscrites au Budget primitif 2020 :

L'incidence de la crise sanitaire à compter de la mi-mars 2020, a induit une perte sur les redevances attendues de l'Ecole de musique de 20 015€, sur celles des ALSH de 70 879€, sur celles de la restauration scolaire de 80 339€, et sur celles de la location du Centre culturel de 17 370€.

Un remboursement par la CULM des frais de personnel mis à disposition, moins élevé que prévu avec -67 000€ (1 agent relevant des services Eau et Assainissement, absent depuis avril 2020, l'arrêt de la prise en compte du Remboursement de la compétence PLU à compter de 2019, et 1 agent démissionnaire au service voirie à compter de février 2020).

En 2021, malgré une reprise des activités scolaires, de loisirs, et musicales, les prévisions 2021 sur ce chapitre connaîtront malgré tout une nette diminution par rapport à celles inscrite au BP 2020 avec -120 370€, les principales variations étant :

Une diminution de 2 400€ sur les redevances Ecole de musique.

Une diminution de 65 500€ sur les redevances ALSH et séjours ski, avec - 12 200€ pour les ALSH et la non réalisation en 2021 des redevances du séjour ski qui étaient prévues au BP 2020 pour 53 300€.

Une diminution de 18 640€ sur les locations du Centre culturel prévues en 2020.

Une diminution de 95 540€ sur le remboursement par la CULM des frais de personnel mis à disposition prévu en 2020, du fait des raisons déjà évoquées ci-dessus, mais aussi à cause du transfert effectif à la CULM du personnel Eau et Assainissement, envisagé à compter du 1^{er} juillet 2021.

Une augmentation de 4 200€ sur les concessions cimetières prévues en 2020.

Une augmentation de 25 020€ sur les redevances d'occupation du domaine public prévues en 2020 ; en 2021, une redevance de 25 000€ sera versée par Free mobile pour son équipement électronique implanté au stade Lafarge.

Une augmentation de 20 700€ sur les redevances de restauration scolaire prévus en 2020.

Une augmentation de 11 570€ sur les repas vendus au CCAS pour les personnes âgées prévus en 2020, (leur nombre ayant très fortement augmenté depuis la crise sanitaire).

Les principaux produits des services et du domaine sont :

- le remboursement par la CULM de la mise à disposition de notre personnel et des frais des gestion pour les compétences voirie, eau et assainissement pour 34.4%
- La vente de repas au restaurant scolaire (élèves, personnel, instituteurs, Haltes garderies, ateliers mutualisés) pour..... 29.6%
- les redevances des parents pour les différents ALSH pour 19.4%
- les redevances des parents pour l'école de musique pour 6%
- la vente de repas au CCAS pour les personnes âgées (67 370 €) pour 6%

➤ **Les impôts et taxes autres que le produit des 3 taxes :**

Leur montant s'élève à 529 520€.

- Ils sont composés de la Dotation de solidarité communautaire et du Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) versés par la Communauté urbaine de Limoges métropole, de la taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière, de la taxe forfaitaire sur les terrains devenus constructibles, de la taxe sur la publicité extérieure, des droits de place, et des impôts sur les spectacles.

Recettes	BP 2020	BP 2020 + DM	Réalisations 2020	Propositions BP 2021	Evolution en % par rapport au BP 2020	Evolution en % par rapport au Réalisations 2020
73212 DOTATION DE SOLIDARITE	0,00 €	0,00 €	16 542,00 €	16 540,00 €		-0,01%
73223 FONDS DE PEREQUATION DES RECETTES FISCALES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES	154 430,00 €	154 430,00 €	162 683,00 €	146 410,00 €	-5,19%	-10,00%
7336 DROITS DE PLACE	3 700,00 €	3 700,00 €	2 756,50 €	3 770,00 €	1,89%	36,77%
7363 IMPÔTS SUR LES SPECTACLES	40,00 €	4 930,00 €	4 931,17 €	1 800,00 €	-4400,00%	-63,50%
7368 TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	62 600,00 €	52 550,00 €	52 541,40 €	61 000,00 €	-2,56%	16,10%
7381 TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATION OU A LA TAXE DE PUBLICITE FONCIERE	250 000,00 €	337 000,00 €	343 095,20 €	280 000,00 €	12,00%	-18,39%
7388 TAXE FORFAITAIRE SUR TERRAINS DEVENUS CONSTRUCTIBLES	9 100,00 €	31 330,00 €	31 332,00 €	20 000,00 €	119,78%	-36,17%
73 IMPÔTS ET TAXES AUTRES QUE LE PRODUIT DES 3 TAXES	479 870,00 €	583 940,00 €	613 881,27 €	529 520,00 €	10,35%	-13,74%

Ils diminuent de 13.74% par rapport à leur réalisation 2020, cette variation est essentiellement due à des diminutions sur le FPIC de 10%, sur les taxes additionnelles au droit de mutation et taxes forfaitaires sur les terrains devenus constructibles de 20%, et sur les impôts sur les spectacles de 63.5%.

Cependant nous connaissons en 2021 une hausse de 8 459€ sur la TLPE (l'abattement de 15% pratiqué en 2020 suite à la crise sanitaire n'étant pas reconduit), et une hausse de 1 000€ sur les droits de place, ce poste ayant été aussi beaucoup impacté par la crise sanitaire en 2020.

Les principaux impôts et taxes autres que le produit des 3 taxes sont :

- La taxe additionnelle aux droits de mutation et la taxe sur les terrains devenus constructibles pour 56.7%
- le FPIC pour..... 27.6%
- la taxe locale sur la publicité extérieure pour 11.5%

➤ Les impôts directs (Taxe sur le foncier bâti et non bâti et taxe d'habitation sur les Résidences secondaires) :

Leur montant est prévisionnel serait de 5 323 630€, il présente une augmentation de 2.85% par rapport au BP 2020 et une augmentation de 1.98% par rapport à sa réalisation 2020. Ils constituent 63.5% des recettes réelles et 59.7% des recettes totales du Budget de fonctionnement.

Recettes	BP 2020	BP 2020 + DM	Réalisations 2020	Propositions BP 2021	Evolution en % par rapport au BP 2020	Evolution en % par rapport au Réalisations 2020
73111 IMPÔTS DIRECTS LOCAUX (TAXES FONCIERES ET D'HABITATION JUSQU'EN 2020)	5 176 000,00 €	5 176 000,00 €	5 220 198,00 €	5 323 630,00 €	2,85%	1,98%
7318 AUTRES IMPÔTS LOCAUX OU ASSIMILES (RÔLES SUPPLEMENTAIRES TF ET TH)	0,00 €	4 780,00 €	4 779,00 €	0,00 €		-100,00%
73 IMPÔTS DIRECTS LOCAUX	5 176 000,00 €	5 180 780,00 €	5 224 977,00 €	5 323 630,00 €	2,85%	1,89%

Pour rappel : en 2020, La loi de finances avait prévu un gel du taux de taxe d'habitation dès 2020, pour anticiper le remplacement de son produit 2021 en ce qui concerne les Résidences principales par le produit de la taxe foncière départementale avec l'application d'un coefficient correcteur calculé sur les bases de taxe d'habitation 2020 et de son taux 2017 afin de garantir à la Commune une régularisation à l'euro près du montant de taxe d'habitation perdu.

Par contre, les taux des taxes foncières pouvaient toujours être votés, le taux sur le foncier non bâti ne pouvant pas augmenter plus que le taux sur le foncier bâti.

Les bases prévisionnelles 2021 nous ont été communiquées par les Services fiscaux.

Pour le calcul du coefficient correcteur qui sera appliqué à COUZEIX en 2021, il faut tout d'abord déterminer :
 Les « Ressources avant » de Taxe d'habitation qui seront perdues : (Bases de TH 2020 X Taux de TH 2017) + Montant des Allocations compensatrices TH 2020 + Moyenne des Rôles supplémentaires de TH 2018, 2019 et 2020, puis les « Ressources après » : (Bases de TFB départemental 2020 X Taux de TFB départemental 2020) + Allocations compensatrices départementales 2020 + Moyenne des Rôles supplémentaires 2018, 2019 et 2020 de TFB départementale, celles-ci n'ayant finalement pas été prise en compte par décision gouvernementale).

Calcul du coefficient correcteur avec les bases de 2020 et le taux de TH 2017			
RESSOURCES AVANT PERDUES	A	Bases TH résidences principales 2020	27 866 135
	B	Taux TH communal 2017	13,50 %
	C	Produit TH (résidences principales)	2 611 928
	D	Alloc comp 2020 TH	359 931
	E	Produit annuel moyen Rôles Supplémentaires TH des Résidences principale (2018 à 2020)	2 843
	F	Ressources avant (perte)	2 974 702
RESSOURCES APRES GAGNEES	G	Bases TFB départemental 2020	22 020 922
	H	Taux TFB dép 2020	18,96 %
	I	Lissage départemental	-29 730
	J	Produit TFB départemental	2 249 437
	K	Alloc TFB départemental	1 894
	L	Produit annuel moyen Rôles Supplémentaires TFB perçu par le Département (2018 à 2020)	
M	Ressources après (gain)	2 251 331	
Solde avant application du Coefficient Correcteur			-723 371
COEFFICIENT CORRECTEUR	N	Ressources avant (perte)	2 974 702
	O	Ressources après (gain)	2 251 331
	P	Bases TFB communales 2020	22 798 577
	Q	Taux TFB communal 2020	21,69 %
	R	Lissage communal	-862
	S	Produit TFB communal	2 574 822
	T	Produit TFB départemental	2 249 437
Coefficient Correcteur [(N - O) + S + T] / [Q + R]			1,04703

La formule de calcul du coefficient correcteur étant :

$((\text{Ressources avant} - \text{Ressources après}) + \text{Produit communal de TFB 2020} + \text{Produit départemental de TFB 2020})$ divisé par $(\text{Produit communal de TFB 2020} + \text{Produit départemental de TFB 2020})$ et son montant serait de 1.06703.

La Commune de COUZEIX fera donc partie des Communes sous-compensée dont le produit de TH perdu sera supérieur au produit de taxe foncière départementale gagnée.

Le tableau ci-dessous qui ne tient pas compte des rôles supplémentaires perçus, nous permet de comprendre la nouvelle méthode de calcul des impôts locaux prévisionnels pour 2021 :

	Pour info Montants 2019	Pour info Montants 2020	Montants prévisionnels 2021
Variation du taux TFB		0,90 %	0,00 %
Reval physique TFB		1,38	1,43
Coef reval légal TFB		0,9	0,20 %
Tx TFB départemental		18,96 %	
Taux TFB	21,69 %	21,89 %	40,85 %
TFB base	11 503 846	11 766 577	11 959 000
dont Usines	395 834	400 593	176 079
Lissage (locaux professionnels)	-266	-882	-26 130
TFB produit	2 494 918 €	2 574 822 €	4 859 122 €
Taux TFNB	102,83 %	103,76 %	103,76 %
TFNB base	120 234	123 447	121 300
TFNB produit	123 637 €	128 089 €	125 861 €
Taux TH	13,82 %	13,82 %	13,82 %
TH bases	17 811 737	18 206 063	
dont résidences secondaires	338 952	339 928	340 608
Produit TH	2 461 582 €	2 516 078 €	47 072 €
Coefficient correcteur			1,06703
Effet sur TFB (Produit TFB * 0,06703)			325 707 €
Effet sur Alloc Comp Usines (Produit Alloc comp usines * 0,06703)			4 822 €
TOTAL Effet Coefficient Correcteur			330 529 €
TOTAL PRODUITS LOCAUX ATTENDUS	5 080 137 €	5 218 989 €	5 362 584 €
En 2021 Un Prélèvement prévisionnel égal aux produits: (Bases des redevables dégrévées en 2020) X (Taux 2020 - Taux 2017).			-39 000 €
TOTAL PRODUITS LOCAUX 2021 ATTENDUS APRES PRELEVEMENT			5 323 584 €
Alloc TH	141 395 €	159 931 €	0 €
Alloc TFB (Condition modeste)	2 654 €	2 938 €	5 885 €
Alloc TFB (usines) prévisionnelles			71 932 €
Alloc TFNB	7 218 €	7 192 €	7 168 €
TOTAL ALLOCATIONS COMPENSATRICES	151 267 €	170 061 €	84 985 €
TOTAL FISCALITE + ALLOCATIONS COMPENSATRICES	5 231 404 €	5 389 050 €	5 408 569 €

A partir de 2021, la Commune ne percevra donc plus de produit de taxe d'habitation sur les Résidences principales, celui-ci sera remplacé par le produit des bases prévisionnelles de Taxe foncière sur le bâti par la somme des taux de taxe foncière sur le bâti de la Commune voté en 2021 (celui-ci ne sera pas augmenté par la Municipalité) et celui du Département 2020 ($21.89\% + 18.96\% = 40.85\%$).

La loi de finance 2021 prévoyant la baisse de 50% des bases de Taxe sur le Foncier bâti des usines, des allocations compensatrices seront perçues en remplacement.

La revalorisation nationale des bases étant de 0.2%, il est estimé à ce jour, une revalorisation physique des bases de Taxe foncière de 1.43%, ce qui permettrait d'obtenir un montant prévisionnel de bases de taxe foncière de 11 959 000€. Après déduction du montant du lissage (2017 à 2027) obtenu suite à la Réforme de l'évaluation des bases des locaux professionnels qui serait de -26 130€ en 2021, le Produit de la Taxe foncière sur le bâti obtenu serait de 4 859 122€.

En ce qui concerne les bases de taxe foncière non bâti, son montant prévisionnel serait de 121 300€, en diminution de 1.74% par rapport à celles de 2020, avec donc une évolution physique de -1.94%. Le Taux de TFNB 2021 sera identique à celui de 2020, soit 103.76% (sa variation devant être identique à celle du Foncier bâti), et le produit TFNB seraient de 125 861€.

En 2021, la Commune percevra toujours le produit de Taxe d'habitation sur les Résidences secondaires, leur taux étant gelé jusqu'en 2022, le montant des bases prévisionnelles 2021 étant 340 608€, et son taux de 13.82%, la Commune percevrait en 2021, le montant de 47 072€.

En ce qui concerne les Allocations compensatrices, la Commune ne percevra donc plus les Allocations compensatrices sur la Taxe d'habitation, mais celles calculées sur la Taxe foncière sur le Bâti pour les ménages de condition modeste, sur la Taxe sur le Foncier non bâti, et sur la Taxe sur le Foncier Bâti des usines dont les bases ont été diminuées de moitié. Leur montant total prévisionnel 2021 serait de 84 985€.

L'application du coefficient correcteur générera un produit supplémentaire de 330 529€.

Enfin en 2021, il sera déduit du produit des contributions directes à percevoir, un prélèvement de l'ordre de 39 000€ (celui-ci n'étant pas encore validé par les services fiscaux) égal au produit des bases des contribuables dégrévés de Taxe d'habitation en 2020 par la différence de taux de TH 2020-2017 (0.32%).

Le montant total des contributions directes 2021 (Allocations compensatrices incluses) serait de 5 408 569€ contre 5 389 050€ en 2020, en augmentation de 0.37%.

➤ Les dotations et participations :

Leur montant est de 1 213 000€.

Elles constituent 14.5% des recettes réelles et 13.6% des recettes totales de la section de fonctionnement.

Recettes	BP 2020	BP 2020 + DM	Réalisations 2020	Propositions BP 2021	Evolution en % par rapport au BP 2020	Evolution en % par rapport au Réalisations 2020
7411 D.G.F DOTATION FORFAITAIRE	-567 000,00 €	567 000,00 €	565 363,00 €	565 360,00 €	-0,29%	0,00%
74121 D.G.F DOTATION DE SOLIDARITE RURALE 2eme fraction	140 000,00 €	146 380,00 €	146 383,00 €	152 730,00 €	9,09%	4,34%
74127 DGF DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	120 000,00 €	106 800,00 €	106 793,00 €	96 000,00 €	-20,00%	-10,11%
744 FCTVA	6 000,00 €	6 000,00 €	5 515,37 €	8 800,00 €	46,67%	59,55%
74718 PARTICIPATIONS ETAT- AUTRES	21 880,00 €	65 610,00 €	65 603,36 €	16 970,00 €	-22,44%	-74,13%
7473 PARTICIPATIONS DEPARTEMENT	15 700,00 €	15 700,00 €	15 751,00 €	14 700,00 €	-6,37%	-6,67%
7478 PARTICIPATIONS AUTRES ORGANISMES (CAF et MSA)	223 460,00 €	223 460,00 €	220 478,76 €	233 130,00 €	4,33%	5,74%
7482 COMPENSATION POUR PERTE DE TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATION OU A LA TAXE DE PUBLICITE FONCIERE	260,00 €	260,00 €	213,00 €	220,00 €	-15,38%	3,29%
74832 ATTRIBUTION DU FONDS DEPARTEMENTAL DE LA TAXE PROFESSIONNELLE (Compensation du département pour l'utilisation des installations sportives par le Collège)	40 000,00 €	40 000,00 €	39 916,00 €	40 000,00 €	0,00%	0,21%
74834 ETAT- COMPENSATION AU TITRE DE LA TAXE FONCIERE	10 110,00 €	11 020,00 €	11 024,00 €	84 980,00 €	740,55%	670,86%
74835 ETAT- COMPENSATION AU TITRE DES EXONERATIONS DE TAXE D'HABITATION	159 930,00 €	159 930,00 €	159 931,00 €	0,00 €	-100,00%	-100,00%
7488 AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	110,00 €	110,00 €	110,00 €	110,00 €	0,00%	0,00%
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	-1 304 450,00 €	1 342 270,00 €	1 337 081,49 €	1 213 000,00 €	-7,01%	-9,28%

Elles diminuent de 9.28% par rapport à leur réalisation 2020, les principales variations constatées en 2021 par rapport à l'exercice précédent étant les suivantes :

Le montant de la compensation au titre de la taxe foncière est de 84 980€ et augmente de 73 956€ par rapport à 2020, cela essentiellement dû aux allocations de compensation de taxe foncière sur le bâti des usines, qui à partir de 2021 voient leurs bases de taxe foncière sur le bâti diminuées de moitié par la loi de finances 2021.

Disparition de la compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation de par la suppression de celle-ci, avec une perte de 159 931€ sur ce compte.

Le montant des participations de la CAF augmente de 12 651€ par rapport à 2020, essentiellement sur les participations ALSH.

Le FCTVA sur les dépenses de fonctionnement éligibles augmente de 3 285€.

Les principales dotations et participations sont :

- Les 3 DGF (Forfaitaire, de Solidarité rurale et Nationale de compensation) pour 67.1%,
- les participations de la CAF pour les divers Centres de Loisirs pour 19.2%,
- les compensations d'exonération de taxes foncières pour 7%,
- le Fond départemental de taxe professionnel pour 3.3%.

➤ **Les autres produits de gestion courante :**

Leur montant est de 78 760€, ce poste augmente de 2.38% par rapport à sa réalisation 2020.

Ce sont principalement :

Les revenus des immeubles inscrits à l'actif du Budget principal de la Commune pour 45 250€ au lieu de 45 670.83€ perçus en 2020.

Le remboursement par le CCAS des frais lui incombant et supportés par le Budget principal pour 30 000€ (Son montant 2020 était de 28 161.28€).

Le remboursement du chauffage par la Poste pour 1 800€.

➤ **Les atténuations de charges :**

Ce sont, les remboursements par les assurances des frais de personnel en longue maladie, congé de maternité et accident du travail, ce poste diminue de 19% par rapport à sa réalisation 2020 avec un montant connu à ce jour de 87 180€ contre 107 669.92€ réalisés en 2020.

➤ **Les produits exceptionnels :**

Ils connaissent une diminution de 6.58% par rapport au Budget primitif 2020, pour comparer sa valeur aux réalisations 2020, il faut exclure de leur montant 2020, le produit des cessions enregistré au compte réel 775.

En effet, les écritures comptables relevant des cessions ne sont jamais prévues au stade du Budget primitif, les comptes concernés étant :

775 en recettes réelles de fonctionnement,
7761 en recettes d'ordre de fonctionnement enregistrant la moins-value,
675 en dépenses d'ordre de fonctionnement permettant la sortie du bien de l'actif,
6761 en dépenses d'ordre de fonctionnement enregistrant la plus-value,
192 en dépenses ou en recettes d'ordre d'investissement enregistrant la plus ou moins-value,
Le compte 21...sur lequel le bien cédé est enregistré à l'actif pour sa valeur comptable en recettes d'ordre d'investissement.

Par contre, le montant des cessions prévues au stade du Budget primitif est enregistré sur le super chapitre 024 à la section d'investissement, ce compte permettra par son apurement progressif de passer les écritures de cessions au cours de l'exercice aux différents comptes décrits ci-dessus.

Après exclusion des réalisations au compte 775 en 2020 (23 903.96€), on constate en 2021 une diminution de 7 771€.

Cette différence étant essentiellement due :

A une prévision de 9 000€ sur les remboursements des sinistres, au lieu des 12 976.38€ enregistrés sur ce compte en 2020.

A une prévision de 2 000€ sur les mandats annulés sur exercices antérieurs, au lieu des 506.47€ enregistrés sur ce compte en 2020.

LES RECETTES D'ORDRE :

➤ Les travaux en régie :

Ils s'élèvent à 200 000€ contre les 173 158.16€ réalisés en 2020.

➤ La quote-part des subventions des biens amortissables transférée en fonctionnement :

Elle s'élève à..... 9 230€

Ces recettes d'ordre se retrouvent pour la même valeur en dépenses d'ordre à la section d'investissement.

L'AUTOFINANCEMENT

Le tableau ci-après permet d'évaluer la progression de l'épargne de gestion, l'épargne Brute (CAF) et de l'épargne nette de 2014 à 2021.

TABLEAU D'EVOLUTION DES CHARGES FINANCIERES DE 2014 A 2020									
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation entre 2020 et 2021
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (Dépenses réelles diminuées des travaux en régie)	6 072 965 €	6 290 748 €	6 417 038 €	6 557 986 €	6 672 928 €	6 567 163 €	6 727 688 €	6 900 780 €	2,57%
Dont DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (Dépenses réelles diminuées des travaux en régie) HORS INTERETS DE LA DETTE	5 719 973 €	5 965 309 €	6 137 682 €	6 295 627 €	6 438 873 €	6 357 078 €	6 545 486 €	6 734 980 €	2,90%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (Recettes réelles diminuées des cessions d'immobilisations)	8 154 823 €	8 752 350 €	8 428 774 €	8 416 859 €	8 500 867 €	8 342 087 €	8 396 815 €	8 379 770 €	-0,20%
EPARGNE DE GESTION	2 434 850 €	2 787 041 €	2 291 092 €	2 121 233 €	2 061 943 €	1 985 009 €	1 851 329 €	1 644 790 €	-11,16%
INTERETS DE LA DETTE	352 492 €	325 439 €	279 356 €	262 359 €	234 054 €	210 085 €	182 162 €	165 800 €	-8,98%
EPARGNE BRUTE	2 081 858 €	2 461 602 €	2 011 736 €	1 858 874 €	1 827 889 €	1 774 924 €	1 669 167 €	1 478 990 €	-11,39%
REMBOURSEMENT DE LA DETTE EN CAPITAL	1 583 671 €	1 764 271 €	1 714 707 €	1 488 325 €	1 456 032 €	1 476 626 €	1 500 268 €	1 525 000 €	1,65%
EPARGNE NETTE	498 187 €	697 331 €	297 029 €	370 549 €	371 907 €	298 298 €	168 899 €	-46 010 €	-127,24%

Par rapport à 2020, nous constatons les diminutions suivantes :

- L'épargne de gestion diminue de 11.16%
- L'épargne brute ou capacité d'autofinancement diminue de..... 11.39%
- L'épargne nette diminue de 127.24%

2. La section d'investissement du Budget principal 2021

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2021							
DEPENSES	RAR 2019 + EP 2020	RAR 2019 + EP 2020 + DM	Realisations 2020	RAR 2020	EP 2021	RAR 2020 + EP 2021	Ecart en % par rapport au RAR 2019 + EP 2020
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	32 055,00	67 055,00	4 597,80	758,40	40 580,00	41 338,40	28,96%
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	86 763,00	86 763,00	9 000,00	77 763,00	0,00	77 763,00	-10,37%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	772 493,16	871 233,16	506 701,94	228 815,04	284 654,00	513 469,04	-33,53%
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	4 383 674,84	4 491 497,84	2 484 701,97	842 536,55	1 577 488,01	2 420 024,56	-44,54%
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	5 254 986,00	5 516 549,00	3 005 001,71	1 149 872,99	1 902 722,01	3 052 595,00	-41,91%
14 REMBOURSEMENT EMPRUNTS	1 505 000,00	1 505 000,00	1 500 268,46	0,00	1 525 000,00	1 525 000,00	1,33%
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	1 505 000,00	1 505 000,00	1 500 268,46	0,00	1 525 000,00	1 525 000,00	1,33%
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	189 230,00	174 160,33	366 352,41	0,00	209 230,00	209 230,00	10,57%
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	189 230,00	174 160,33	366 352,41	0,00	209 230,00	209 230,00	10,57%
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	163 321,00	163 321,00	0,00	0,00	66 421,00	66 421,00	-59,33%
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	163 321,00	163 321,00	0,00	0,00	66 421,00	66 421,00	-59,33%
001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	1 145 621,00	1 145 621,00	1 145 620,55	0,00	1 581 248,00	1 581 248,00	38,03%
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	8 258 158,00	8 704 651,33	4 017 263,13	1 149 872,99	5 284 621,01	6 434 494,00	-22,08%
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2021							
RECETTES	RAR 2019 + EP 2020	RAR 2019 + EP 2020 + DM	Realisations 2020	RAR 2020	EP 2021	RAR 2020 + EP 2021	Ecart en % par rapport au RAR 2019 + EP 2020
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 412 344,33	1 680 643,33	596 043,36	1 018 734,57	102 250,00	1 120 984,57	-20,63%
14 EMPRUNTS	2 263 588,67	2 263 588,67	1 000 000,00	800 000,00	379 942,43	1 179 942,43	-47,87%
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	3 675 933,00	3 944 232,00	1 596 043,36	1 818 734,57	482 192,43	2 300 927,00	-37,41%
10 DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES (HORS 1068)	800 000,00	720 000,00	762 908,99	0,00	720 000,00	720 000,00	-10,00%
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	1 674 648,00	1 674 648,00	1 674 648,27	0,00	1 333 870,00	1 333 870,00	-20,35%
024 PRODUITS DE CESSION	194 256,00	297 216,04	0,00	0,00	195 056,00	195 056,00	0,41%
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	2 668 904,00	2 691 864,04	2 437 557,26	0,00	2 248 926,00	2 248 926,00	-15,74%
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	230 000,00	403 234,29	402 394,99	0,00	298 220,00	298 220,00	19,29%
021 VIRLEMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 300 000,00	1 300 000,00	0,00	0,00	1 320 000,00	1 320 000,00	1,31%
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 730 000,00	1 903 234,29	402 394,99	0,00	1 816 220,00	1 816 220,00	3,99%
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	163 321,00	163 321,00	0,00	0,00	66 421,00	66 421,00	-59,33%
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	163 321,00	163 321,00	0,00	0,00	66 421,00	66 421,00	-59,33%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	8 258 158,00 €	8 704 651,33 €	4 435 995,61 €	1 818 734,57 €	4 615 759,43 €	6 434 494,00 €	-22,08%

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES REELLES :

➤ Les dépenses d'équipement :

Le tableau ci-dessous décrit les dépenses d'équipement 2021 ainsi que les restes à réaliser 2020.

DEPENSES	REALISATIONS 2020	RAR 2020	RP 2021	RAR 2020 - RP 2021
LOGICIELS	2 422,90 €	758,40 €	20 000,00	20 758,40
ETUDES DIVERSES	2 178,00 €		20 580,00	20 580,00
TOTAL 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 597,90	758,40	40 580,00	41 338,40
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A LA COMMUNAUTE URBAINE		15 243,00 €		15 243,00
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE (SELI)	9 000,00 €	62 820,00 €		62 820,00
TOTAL 204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	9 000,00	77 763,00	0,00	77 763,00
RESEAUX DE VOIRIE	806,30 €	2 135,00 €	11 422,00	13 887,00
AUTRES TERRAINS DIVERS	103 872,97 €	10 000,00 €	89 000,00	98 000,00
CONSTRUCTIONS (BÂTIMENTS)	82 130,53 €	159 000,00 €	1 450,00	160 450,00
TOTAL 21 ACQUISITIONS FONCIERES + RESEAUX DE VOIRIE	186 509,40 €	171 135,00 €	97 872,00 €	269 007,00 €
AUTRES MATERIEL ET OUTILAGE D'INCENDIE			1 500,00	1 500,00
MATERIEL ROULANT DE VOIRIE	46 119,09 €	8 889,99 €	30 000,00	58 889,99
AUTRES MATERIEL ET OUTILAGES DE VOIRIE	2 882,95 €		3 200,00	3 200,00
AUTRES MATERIEL ET OUTILAGES TECHNIQUES	3 787,79 €		9 400,00	9 400,00
MATERIEL DE TRANSPORT	92 309,99 €		3 000,00	3 000,00
MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	47 758,72 €	1 093,46 €	29 482,00	30 578,46
MOBIER	13 515,94 €		8 000,00	8 000,00
AUTRE MOBILIER MATERIEL	64 468,84 €	5 905,63 €	62 200,00	68 105,63
TOTAL 21 MOBILIER MATERIEL	270 513,30	15 888,28	186 782,00	202 343,28
AMENAGEMENT DE TERRAINS-ESPACES VERTS DIVERS			10 000,00	10 000,00
AMENAGEMENT DES ALLEES DU CIMETIERE EN ENROBE	49 102,25 €	59 999,66 €	60 000,00	119 999,66
REFECTION DES ALLEES ET COURS DE L'ECOLE MATERNELLE JEAN MOULIN	39 426,65 €	65 382,00 €		65 382,00
AMENAGEMENT LOCALS DE STOCKAGE HALLE SPORTS G5			280 000,00	280 000,00
INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES AU COUNTRY			160 000,00	160 000,00
TRAVAUX SUR DIVERS BÂTIMENTS	153 019,74 €	120 457,70 €	372 488,01	492 945,71
RENOVATION ENERGETIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX			400 000,00	400 000,00
REHABILITATION DE LA MAIRIE	428 991,53 €	81 713,33 €		81 713,33
FACADE MAIRIE			50 000,00	50 000,00
PARVIS MAIRIE AVEC ECLAIRAGE	13 363,06 €			0,00
CREDITS DE PAIEMENT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME "MISE EN CONFORMITE DES VESTIAIRES DU STADE LACORE"		481,13 €		481,13
CREDITS DE PAIEMENT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME "REHABILITATION DU COUNTRY"	269 101,78 €	22 854,85 €		22 854,85
CREDITS DE PAIEMENT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME "CONSTRUCTION D'UN POLE CULTUREL MULTI-ACTIVITES"	1 279 880,23 €	429 792,67 €		429 792,67
CONSTRUCTION NOUVELLE ECOLE PRIMAIRE (MATERNELLE)			100 000,00	100 000,00
TRAVAUX SUR ANCIEN BÂTIMENT COLAS	194 650,95 €	8 549,43 €		8 549,43
AMENAGEMENT DU SITE DE TEXONNIERAS (CENTRE EQUESTRE)	14 831,95 €			0,00
TRAVAUX DE RESEAUX D' ECLAIRAGE PUBLIC DIVERS	58 331,94 €	18 266,44 €	50 000,00	68 266,44
2EME ECLAIRAGE AU STADE LAFARGE			80 000,00	80 000,00
TRAVAUX DE VOIES ET RESEAUX DIVERS	33 481,16 €	34 409,91 €	15 000,00	49 409,91
AVANCE SUR COMMANDE D'IMMOBILISATION EFFACEMENT DE RESAU ECLAIRAGE PUBLIC AU BUIS		19 600,01 €		19 600,01
AVANCE SUR COMMANDE D'IMMOBILISATION EXTENSION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC A ANGLARD		23 150,00 €		23 150,00
TOTAL 23 TRAVAUX DIVERS + 21 (MOBIER POLE MULTI-ACTIVITES)	3 534 561,21	884 657,31	1 577 488,01	2 462 145,32
TOTAL GENERAL	3 808 001,74 €	1 149 872,99 €	1 962 722,01	3 082 598,00

Elles représentent 47.45 % des dépenses totales d'investissement.

Les dépenses d'équipement prévues en 2021 s'élèvent à 1 902.722.01€, les restes à réaliser des dépenses d'équipement 2020 (dépenses engagées juridiquement en 2020 mais non mandatées sur cet exercice et reportés en 2021) s'élèvent à 1 149 872.99€, les dépenses d'équipement totales inscrites au Budget primitif 2021 s'élèvent donc à 3 052 595€.

Elles présentent une diminution de 42% par rapport à celles figurant au Budget primitif 2020 (RAR 2019 compris) qui s'élevaient à 5 254 986€ et une augmentation de 1.6% par rapport à leur réalisation 2020.

➤ **Les dépenses financières :**

Le remboursement du capital des emprunts s'élève à 1 525 000€, supérieur de 1.65% par rapport à sa réalisation 2020.

LES DEPENSES D'ORDRE :

Les dépenses d'ordre entre sections :

➤ **Les travaux en régie :**

Ils s'élèvent à 200 000€ contre 173 158.16€ réalisés en 2020.

➤ **La quote-part des subventions des biens amortissables transférée en fonctionnement :**

Elle s'élève à.....9 230 €.

Ces dépenses d'ordre se retrouvent pour la même valeur en recettes d'ordre à la section de fonctionnement.

Les dépenses d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement dites « patrimoniales »

Elles correspondent à des intégrations de travaux réalisés sous mandat lorsque ceux-ci sont achevés (travaux d'effacement de réseaux d'éclairage public portés par le SEHV ou à des avances faites à des entreprises avant le démarrage de leurs travaux).

Elles s'élèvent à 66 421€. (Travaux d'effacement de réseaux d'éclairage public par le SEHV : 63 321€ et avance faite à une entreprise pour les travaux de réhabilitation de Country : 3 100€).

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

LES RECETTES REELLES :

➤ **Les recettes d'équipement :**

Le tableau ci-après décrit les recettes d'équipement 2021 dont le montant est de 482 192.43€ et les restes à réaliser des recettes d'équipement 2020 (recettes engagées juridiquement en 2020 mais non perçues sur cet exercice et reportées en 2021) qui s'élèvent à 1 818 734.57€, les recettes d'équipement totales inscrites au Budget primitif 2021 s'élèvent donc à 2 300 927€.

RÉCÉTTES	REALISATIONS 2020	RAB	DP 2021	RAB + DP 2021
SUBV DEPT CTD AMENAGEMENT DES ALLEES DU CIMETIERE EN ENROBE	6 300,00 €	6 690,00 €		6 690,00
SUBV DEPT CTD REMPLACEMENT DE LA COUVERTURE DU PREAU DE L'ALSEE			1 000,00	1 000,00
SUBV DEPT CTD RENNOVATION DU CLUB HOUSE DU COUNTRY			4 900,00	4 900,00
SUBV DEPT CTD TX DE RENOVATION DES ECOLES ELEMENTAIRE ET MATERNELLE JEAN MOULIN		7 400,00 €		7 400,00
SUBV DEPT CTD TX DE RENOVATION DE LA MAIRIE ET DE L'ACCUEIL DE LOBINS	1 790,74 €	6 713,00 €		6 713,00
SUBV DEPT CTD TX DE MISE EN ACCESSIBILITE DE DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX	339,20 €	6 170,90 €		6 170,90
SUBV DEPT TX EQUIPES SPORTIFS GYMNASIUM LAMICOT, BATIMENT TEXONNIERAS	1 564,88 €			0,00
SUBV DEPT CTD TX DIVERS EQUIPEMENTS SPORTIFS HALLE SPORTS ET COMPLEXE SPORTIF ALLEE DU STADE	2 947,94 €			0,00
SUBV DEPT CTD TX DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX: ECOLE ELEMENTAIRE JM, SALLE POLYVALENTE, GRANGE MARTIAL DROUET ET GRANGE BELFONT	1 916,77 €			0,00
SUBV DEPT CTD INSTALLATION CHAUFFAGE REVERSIBLE ET AMENAGEMENT D'UNE SALLE MULTI-ACTIVITES AU JARDIN A MALICE	1 711,29 €			0,00
SUBV DEPT CTD TRAVAUX DIVERS HALLE AUX SPORTS		10 620,00 €		10 620,00
SUBV DEPARTEMENTALE TRAVAUX DE RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE		610,00 €		610,00
SUBV DEPT REMPLACEMENT D'UNE PORTE D'ACCES DE LA HALLE AUX SPORTS ET AMENAGEMENT DES ARBRES DU STADE (7 600€)			7 600,00	7 600,00
SUBV CAF TX TRAITEMENT DE L'AIR AU RAM		3 000,00 €		3 000,00
SUBV CAF RENOVATION DES LOCAUX DU JARDIN A MALICES	18 566,54 €			0,00
SUBV DEPT 2019 TX SUR LE PATRIMOINE COMMUNAL (HALTE GARDERIE JAMB)	7 356,40 €	1 639,10 €		1 639,10
SUBV DEPT TRAVAUX SUR LE PATRIMOINE COMMUNAL (CENTRE EQUESTRE, POLE DCH-FIS, CENTRE SOCIAL, STADE LAFARGE ECLAIRAGE)	19 494,60 €	971,15 €		971,15
SUBV DEPT TRAVAUX DE REECLAIRAGE DU PATRIMOINE COMMUNAL (MAIRIE, SALLE POLYVALENTE, CENTRE SOCIAL, PRESBYTERE, CENTRE EQUESTRE)		6 980,27 €		6 980,27
SUBV DEPT CTD AMENAGEMENT LOCAUX DE RANGEMENT HALLE SPORTS G5			23 230,00	23 230,00
SUBV DEPT CTD TX DE RESTAURATION DE LA MAIRIE	6 000,00 €	14 000,00 €		14 000,00
SUBV DEPT CTD TX DE RESTAURATION DE LA MAIRIE 2ème tranche		17 000,00 €		17 000,00
SUBV DEPT RESTAURATION DE LA MAIRIE ET DE SON PARVIS	22 956,50 €	53 656,50 €		53 656,50
SUBV DEPT CTD AMENAGEMENT DES LOCAUX POUR LES SERVICES TECHNIQUES		6 426,00 €		6 426,00
SUBV DEPT 2019 TX SUR LE PATRIMOINE COMMUNAL (TX SERVICES TECHNIQUES)	14 718,00 €	3 677,20 €		3 677,20
SUBV DEPT CONTRAT D'AGGLOMERATION RESTAURATION DU COUNTRY		98 405,26 €		98 405,26
SUBVENTION FEDERATION FRANCAISE DE TENNIS PAR LE BIAS DU COUZEUX COUNTRY CLUB RESTAURATION DU COUNTRY	100 000,00 €			0,00
DEPT RESTAURATION DU COUNTRY	276 689,65 €	148 190,32 €		148 190,32
SUBV DEPT CTD (40 000€) POLE MULTI-ACTIVITES		26 000,00 €		26 000,00
SUBV DEPT CTD (15 000€) POLE MULTI-ACTIVITES		10 900,00 €		10 900,00
SUBVENTION DEPT CTD (20 000€) POLE MULTI-ACTIVITES 2ème phase-1ère tranche		20 000,00 €		20 000,00
SUBVENTION DEPT CTD (30 000€) POLE MULTI-ACTIVITES 2ème phase-2ème tranche		30 000,00 €		30 000,00
SUBVENTION DEPT CTD (30 000€) POLE MULTI-ACTIVITES 2ème phase-3ème tranche			30 000,00	30 000,00
DEPT 1000 G (300 000€) + 126 G (137 970€) POLE MULTI-ACTIVITES	90 000,00 €	347 970,00 €		347 970,00
DPH (Dotation de soutien à l'investissement local) (200 000€) POLE MULTI-ACTIVITES		200 000,00 €		200 000,00
SUBV DEPT 2EME ECLAIRAGE DU STADE LAFARGE			20 460,00	20 460,00
SUBV DEPT MISE EN PLACE D'UN SYSTEME D'ECLAIRAGE AU COMPLEXE SPORTIF POUR LE PAS DE TIR A L'ARC ET LE BOULODROME		750,00 €		750,00
SUBV DEPT ECLAIRAGE PUBLIC MISE AUX NORMES ARMOIRES DE COMMANDE		9 796,00 €		9 796,00
SUBV DEPT ECLAIRAGE PUBLIC LE MAS BOURLANNE, EQUIPES SPORTIFS STADE LAFARGE, AVENUE DE LINOUES, ROUTE DU LANOU, AIRS MULTISPORTS (Boulain)		7 509,80 €		
PARTICIPATION PARTICULIERS PVR	16 480,02 €		15 000,00	15 000,00
SUBV DEPT CTD AMENAGEMENT DU SITE DE TENNONNIERAS		3 636,79 €		3 636,79
SUBV DEPT EXTENSION DE RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC A ANGLARD		2 790,00 €		2 790,00
SUBV DEPT EXTENSION DE RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC A ANGLARD		8 677,00 €		8 677,00
TOTAL 13 SUBVENTIONS	706 043,36	1 918 734,57	102 230,00	1 120 984,57
EMPRUNTS EN EUROS	1 000 000,00 €	881 000,00 €	179 942,43	1 179 942,43
TOTAL 10 EMPRUNTS	1 000 000,00	881 000,00	179 942,43	1 179 942,43
TOTAL GENERAL	1 506 043,36 €	1 810 734,57 €	462 172,43	2 300 927,00

Elles représentent 35.76 % des recettes totales d'investissement.

Elles sont constituées :

- Des subventions 2021 pour 102 250€, auxquelles s'ajoute leur Reste à réaliser 2020 pour 1 018 734.57€.

Ce poste présente une diminution de 20.63% par rapport à son montant inscrit au BP 2020 (RAR 2019 compris), cependant il évoluera au cours de l'année par décisions modificatives, lorsque tous les arrêtés ou décisions de subventionnement par nos divers partenaires nous seront adressés.

- Des emprunts 2021 pour 379 942.43€, auxquels s'ajoute leur Reste à réaliser 2020 pour 800 000€.

➤ **Les recettes financières :**

Leur montant s'élève à 2 248 926€.

Elles représentent près de 34.96% des recettes totales d'investissement.

Elles sont composées :

- Des dotations fonds divers et réserves autres que l'affectation du résultat 2020

Le FCTVA pour 470 000€, alors que son montant de réalisation 2020 était 496 653.68€, il se calcule sur les dépenses réalisées en année N-1 auxquelles il est appliqué un taux de 16.404%, (pour information, Les travaux 2020 se montaient à 1 279 880.23€ pour le Pôle Multi-activités, à 442 354.59€ pour la Réhabilitation de la Mairie, à 269 101.75€ pour le Country, à 194 850.95€ pour les services techniques, à 256 380.60€ pour les autres divers bâtiments, à 91 813€ pour les travaux de réseaux, enfin les acquisitions mobilières et de logiciels se montaient à 188 932.20€).

Les Taxes d'aménagement pour 250 000 € alors que leur réalisation 2020 était de 266 255.31€.

Depuis 2020, c'est la Communauté urbaine qui perçoit les taxes d'aménagement des Communes membres, elle les leur restitue sous forme de versement trimestriel.

- De l'Excédent de fonctionnement capitalisé (Affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2020)

Son montant est 1 333 870€, il diminue de 20.35% par rapport à sa réalisation 2020 qui était de 1 674 648.27€.

- Des produits de cession d'immobilisations

Ils sont prévus uniquement au Budget primitif et sont réalisés en recettes de fonctionnement, puis transférés en recettes d'ordre à la section d'investissement.

Au stade du Budget primitif, 2 cessions sont prévues, celle à la Communauté urbaine pour la création de la zone artisanale d'Anglard pour un montant de 194 256 €, et celle du Flipper de l'ALSH pour un montant de 800€ afin de le remplacer par un matériel plus performant.

Cependant des actes de vente étant en cours d'enregistrement, ces futures cessions seront à inscrire en cours d'année par décisions modificatives (1 terrains à Buxerolles pour un montant de 102 960€ et un terrain à Anglard pour un montant de 40 000€). Ainsi, leur inscription permettra la diminution du recours à l'emprunt inscrit au Budget primitif.

LES RECETTES D'ORDRE

Les opérations d'ordre de transfert entre sections

➤ Les amortissements :

Ils s'élèvent à 298 220€ et augmentent de 14.46% par rapport à leur réalisation 2020.

Ils sont constitués :

Des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles pour 285 000€.

Des amortissements des charges de fonctionnement à étaler pour 13 220€, qui représente l'amortissement sur 5 ans des charges à caractère général 2020 liées à la COVID-19 (82 991€) diminuées de la subvention de l'Etat perçue pour l'achat des masques (16 940€).

➤ Le virement de la section de fonctionnement :

Il représente le solde entre les recettes et les dépenses totales de fonctionnement 2021, c'est le futur résultat de l'exercice 2021 au stade du Budget primitif, il servira à autofinancer la section d'investissement, son montant s'élève à 1 520 000€, légèrement supérieur à celui prévu au Budget primitif 2020 (1 500 000€).

Ces recettes d'ordre se retrouvent pour la même valeur en dépenses d'ordre à la section de fonctionnement.

Les opérations d'ordre patrimoniales (à l'intérieur de la section d'investissement)

Elles correspondent à des intégrations de travaux réalisés sous mandat lorsque ceux-ci sont achevés (travaux d'effacement de réseaux d'éclairage public portés par le SEHV ou à des avances faites à des entreprises avant le démarrage de leurs travaux.

Elles s'élèvent à 66 421€. (Travaux d'effacement de réseaux d'éclairage public par le SEHV : 63 321€ et avance faite à une entreprise pour les travaux de réhabilitation du Country : 3 100€).

L'ETAT DE LA DETTE DU BUDGET PRINCIPAL

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2021 est de..... 9 574 825€.

Sa composition est la suivante :



La moyenne des taux prévisionnels de la dette en 2021 (perte de change comprise) est de 2.65%. La perte de change représentant 0.92% de ce taux moyen.

Le graphique d'extinction de la dette au 1^{er} janvier 2021 est le suivant :



LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT

Le niveau d'endettement de la Commune se mesure à partir d'un ratio appelé « Capacité de désendettement ».

Ce ratio rapporte l'épargne brute au stock de la dette et permet d'identifier en nombre d'années d'épargne brute l'endettement de la Commune.

Son évolution depuis 2014 est la suivante :

RATIO D'ENDETTEMENT ET SON EVOLUTION DEPUIS 2014									
	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	Variation entre 2020 et 2021
Encours de la dette au 31.12	14 715 379 €	13 840 783 €	12 826 076 €	11 785 252 €	10 351 720 €	10 075 091 €	9 574 825 €	9 229 768 €	-3,68%
Epargne Brute	2 081 858 €	2 461 602 €	2 011 736 €	1 858 874 €	1 827 938 €	1 774 921 €	1 669 167 €	1 478 990 €	-11,39%
Encours de dette/ Epargne brute	7,07	5,62	6,38	6,34	5,66	5,68	5,74	6,24	8,79%

INFORMATIONS STATISTIQUES ET FINANCIERES 2021

La population légale en vigueur à prendre en compte pour l'année 2021 est de **9 507 habitants**, les ratios obligatoires à présenter au Budget primitif pour les communes de 5 à 10 000 habitants sont les suivants :

LES RATIOS COMMUNAUX OBLIGATOIRES ET LEUR EVOLUTION DE 2014 A 2021									
	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	Variation entre 2020 et 2021
Population	9 182	9 201	9 218	9 236	9 316	9 426	9 507	9 507	
Dépenses réelles fonctionnement sur Population	661	654	606	710	714	697	708	726	2,87%
Recettes réelles fonctionnement sur Population	888	951	914	911	910	883	883	851	-3,26%
Produit des 4 taxes sur Population	910	931	940	957	992	940	950	963	1,89%
DGF Totale sur Population	134	119	100	90	85	87	86	86	-0,54%
Encours de dette sur Population	1 603	1 504	1 391	1 276	1 108	1 069	1 007	971	-3,66%
Dépenses d'équipement brut sur Population	301	202	212	122	172	346	343	342	-0,22%

Il est à noter que dans ces ratios d'analyse financière, au stade du Budget primitif, les dépenses réelles sont diminuées du montant des travaux en régie, les dépenses d'équipement brut sont augmentées du montant des travaux en régie et l'encours de dette est l'encours prévisionnel au 31/12/2021.